

du Havre, M. Kennedy, a fait aux commissaires le rapport préliminaire qui suit :

Montréal, 19 janvier 1888.

Alexandre Robertson, Ecr.

Secrétaire, &c.

Cher Monsieur,

Conformément aux instructions reçues des Commissaires du Havre me demandant de leur soumettre un projet d'agrandissement du port, je vous transmets aujourd'hui un plan donnant les grandes lignes d'un projet d'agrandissement général et contenant les données qui me paraissent réclamées par les circonstances et les besoins du port. On verra que le projet se subdivise en trois principales divisions :

1o. La division centrale, allant de l'entrée du canal de Lachine jusqu'à la jetée Victoria, section 20.
2o. La division Hochelaga, commençant à l'extrémité inférieure des quais en existence à la filature de coton Hudon, section 40 et s'étendant à trois quarts de mille en descendant le fleuve.

3o. La division de la Pointe St. Charles, embrassant les hauts fonds rocheux qui s'étendent de la culée du pont Victoria jusqu'à l'entrée du canal.

Dans la première division ou division centrale, on se propose d'enclore un bassin d'environ 101 acres au moyen d'une levée placée du côté extérieur du banc de l'île, et montée à une hauteur suffisante pour que la glace du chenal principal ne puisse pénétrer par dessus dans le bassin enclos. Cette levée tiendra aussi en dehors le fort courant du chenal principal; de sorte que la superficie enclose sera convertie en un bassin à eau é dormante, dans lequel les navires pourront facilement manœuvrer en été, et être désarmés en hiver; et on y pourra construire sur les quais des entrepôts ou autres constructions de ce genre, qui ne sont pas de nature à être endommagées par le simple mouvement d'un champ de glace unie s'élevant ou s'abaissant.

Dans ce bassin, on se propose de construire une série de larges quais en saillie, reliés avec la terre ferme à un angle tel que l'accès en puisse être facile aux navires comme aux wagons de chemins de fer et aux voitures ordinaires.

On élargirait la rue des commissaires à 190 pieds en reculant le mur de revêtement en même temps que la ligne des quais parallèles au rivage. Afin de protéger la ville contre les inondations du printemps, on aurait l'intention d'élever, au-dessus du mur de revêtement un parapet imperméable à l'eau, d'une forme et d'une hauteur appropriées et laissant des ouvertures amplement suffisantes pour permettre aux voitures d'accéder aux quais. De ces ouvertures partiront des rampes du genre de celles qui existent actuellement, moins nombreuses, mais plus larges et d'une pente moins raide, qui descendront jusqu'aux quais. Par dessus ces rampes on pourrait établir une double voie élevée, supportée à une hauteur convenable par des rangées de colonnes doubles appuyées sur le parapet, d'un côté, et de l'autre côté sur les murs extérieurs des rampes; afin que les chemins de fer, s'ils le désiraient, pussent communiquer l'un avec l'autre le long du front de la ville

sans gêner les communications avec les quais.

Si la ville préférerait élargir la rue des commissaires en reculant la ligne des bâtisses du côté Nord-Ouest, au lieu de reculer la ligne des quais parallèles au rivage, cela pourrait naturellement se faire, et le plan général n'en serait nullement modifié.

Outre les voies élevées, il y aura aussi des voies posées au niveau de la surface des quais pour permettre aux wagons de s'approcher des navires par tout le port.

On se propose de mettre les quais à un niveau assez élevé au dessus des plus hautes crues de mai, ou des eaux du nord, soit environ de deux ou trois pieds de plus que la hauteur actuelle des quais, sans vouloir qu'ils dépassent le niveau des inondations d'hiver.

Il faudrait d'abord creuser les places d'amarrage des navires à 27½ pieds aux basses eaux, c'est-à-dire à la même profondeur que le chenal, mais les fondations des quais devraient être assez profondes pour permettre de creuser subsequmment à une profondeur de 30 pieds.

La position des quais et de fait, tout l'ensemble du projet, ont été arrangés de façon à ce que les travaux puissent se faire par sections sans embarrasser sérieusement le mouvement de cette partie la plus importante du port.

Toute la décharge des écluses du canal et des pouvoirs d'eau se fera dans le bassin, qui sera ainsi maintenu dans une bonne condition hygiénique.

Le front à l'eau profonde des quais de cette division centrale aura un développement d'environ 31.000 pieds de longueur, au lieu de 5.200 pieds à l'eau profonde et de 2.100 pieds sur des hauts fonds qui existent actuellement, soit en tout 7.300 pieds de quais actuels, ce qui donnera dans cette partie la plus importante du port des quais quatre fois plus longs et accessibles aux navires océaniques du plus fort tonnage.

La seconde division ou division d'Hochelaga, a été depuis quelque temps déjà à l'étude, et consiste en un quai en bordure avec des jetées s'étendant jusqu'au chenal naturel, à un angle calculé de façon à en faciliter autant que possible l'accès aux navires en les protégeant contre le courant assez rapide à l'extérieur.

Cette localité, par sa position au pied du courant Ste Marie, est très exposée aux mouvements violents de la glace dans la débâcle, il sera

nécessaire, par conséquent de construire très solidement les quais et de ne leur donner que juste la hauteur requise pour qu'ils ne soient pas inondés par les crues.

On se propose de faire tous ces quais à l'eau profonde et ils donneront aux navires océaniques un nouveau front de 10.200 pieds.

La troisième division, ou division de la Pointe St-Charles, comprend le prolongement de la digue extérieure de la première division jusqu'à la culée du pont Victoria; renfermant ainsi la plus grande partie des battures rocheuses qui se trouvent entre ce prolongement et la jetée extérieure du nouveau bassin de la Pointe du Moulin à Vent actuellement en construction. Le bassin ainsi formé aurait un niveau supérieur à celui du port, et

formerait un dock séparé, auquel les navires océaniques auraient accès au moyen de vastes écluses situées à l'extrémité inférieure, tandis que les caboteurs du haut du fleuve y entreraient par un chenal le faisant communiquer avec le bassin no. 3 du canal.

Les jetées formant ce bassin étant au-dessus du niveau des inondations du printemps, formeraient un excellent site pour la construction d'entrepôts permanents, de bassins de raboub, d'ateliers etc. La superficie du dock sera d'environ 73 acres et les quais auront un développement de 10.800 pieds.

Lorsque les travaux compris dans les trois divisions seront complétés la capacité du port sera augmentée en comparaison de la capacité actuelle dans les proportions suivantes :

CAPACITÉ ACTUELLE :

Longueur de quais pouvant donner 27½ pieds à l'eau basse.....	16,500 pds
Longueur de quais pouvant donner de 20 à 25 pieds à l'eau basse.....	1,460 pds
Longueur de quais pouvant donner de 10 à 20 pieds à l'eau basse.....	6,050 pds
Total.....	24,950 pds

CAPACITÉ FUTURE :

Longueur de quais à 27½ pds à l'eau basse.....	45,130 pds
Longueur de quais de 20 à 25 pieds à l'eau basse.....	1,460 pds
Longueur de quais de 10 à 20 pieds à l'eau basse.....	4,360 pds
Total.....	50,950 pds

Votre respectueux serviteur.

(Signé) JOHN KENNEDY,
Ingénieur en chef.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, le projet adopté par la chambre de commerce du District de Montréal, afin que nos lecteurs puissent comparer et se faire une idée des mérites respectifs des deux projets.

L'ASSURANCE-ACCIDENTS

Est-ce bien d' "assurance" qu'il va être question dans le présent article ?

Et cependant ce n'était pas pour le simple plaisir de respirer les effluves du printemps en retard que nous longions, il y a de cela quelques jours à peine, les rives de la Corréze : c'était bel et bien pour les besoins du service d'inspection.

Mon agent de B.-la-G., auprès de qui j'étais en mission, m'avait signalé une affaire possible, ajoutant que mon concours pourrait lui être utile.

Dès la veille il avait annoncé notre visite à M. M..., un industriel important de la région.

Nous nous dirigeons vers l'usine de M. M...

Le temps était superbe et si le soleil ne donnait pas encore tout ce que nous eussions été en droit d'attendre de lui, étant donnée la saison, du moins promettait-il déjà ce qu'il tient aujourd'hui.

Bientôt le bruit de la chute d'eau d'une écluse parvint jusqu'à nous; puis nous aperçûmes dans un bas-fond les bâtiments de l'usine.

Nous étions arrivés.

Dès la porte d'entrée, M. M... nous aperçut et vint au-devant de nous.

Nous étions dans un jardin..., et quel jardin !

Partout autour de nous des massifs, des parterres, et des fleurs, des roses surtout, depuis la rose noire aux reflets de velours jusqu'à la rose aux blancheurs de neige, et entre ces deux extrêmes, toute la gamme des nuances et des dimensions, toutes les variétés de formes et de dimensions.

Je cherchais des yeux la rose bleu, étonné presque de ne pas l'y rencontrer, mais il en est encore de celle-là comme du merle blanc : les roséristes ont pâli sur la solution du problème et la rose s'est obstinée jusqu'ici à ne pas se laisser mettre au bleu.

Et tandis que nous admirions ces merveilles, les roses secouées mollement par la brise printanière remplissaient l'air de leurs émanations délicates.

—Vous regardez mes roses, nous dit M. M..., non sans une pointe de vanité satisfaite.

Et comme nous nous extasions encore sur la beauté et la variété de la collection, je compris à un sourire de M. M..., qu'il nous réservait quelque autre surprise.

—J'aime beaucoup les fleurs, les roses surtout, reprit M. M..., il faut bien aimer quelque chose.

M. M... nous fit visiter son jardin en détail, s'arrêtant devant chaque type intéressant et nous expliquant le mystérieux problème des décompositions de tous.

Dans le parfum des fleurs et le gazouillement des oiseaux s'entendait non loin de là le grincement et le battement des machines.

Du jardin nous passâmes dans l'usine, et à l'émerveillement des produits de la nature perfectionnés par la science horticole, succéda pour nous l'intéressante visite de l'établissement industriel.

Ici, M. M... n'était plus rosériste : au milieu des machines, des engrenages et des transmissions, il redevenait notre "assurable", et si nous avions admiré les fleurs avec toute la sincérité que vraiment elles comportaient, peut-être nous vint-il alors à la pensée que le moment allait venir "d'attacher le grelot".

Mais cet instant psychologique ne se produisit pas encore.

Il faillit cependant se produire devant un instrument mécanique servant à hacher la paille.

Un ouvrier prenait des gerbes de paille et les posait sous la machine qui en moins d'une seconde les dévorait en les triturant.

—Voici en réalité le seul outil dangereux de l'usine, nous dit alors M. M..., mais il ne saurait l'être toutefois que s'il prenait fantaisie à l'ouvrier de vouloir hacher le lien de la gerbe. En présentant la gerbe et en la glissant sous le couteau, l'ouvrier ne court aucun risque puisque sa main se trouve séparée des lames par toute la longueur de la paille. Il n'en serait plus de même si l'ouvrier voulait faire passer sous l'outil le lien torde de la gerbe; mais c'est là un fait qui ne se produit jamais, nos ouvriers ayant reçu sur ce point des recommandations formelles. Au lieu de passer le lien de paille sous le couteau avec la main, ils doivent l'y jeter de loin. De cette manière, aucun assident ne peut se produire.

A ce moment l'ouvrier avait